

Professionnels de la forêt, du paysage et de l'agriculture :

ATTENTION à certaines plantes !

L'ambroisie à feuilles d'armoise, la berce du Caucase, le datura stramoine et autres plantes que l'on trouve fréquemment autour de nous peuvent provoquer des problèmes de santé importants tels que allergies, photosensibilisations, voire être toxiques pour l'homme...

→ Pour préserver la santé de tous les intervenants (paysagistes, forestiers, agriculteurs...), il est important de suivre les recommandations en vigueur, rappelées dans cette plaquette.



Comment reconnaître les plantes :

→ L'ambroisie à feuille d'armoise :



Pour plus
d'informations,
scannez le QR code

→ La berce du Caucase :



→ Le datura stramoine



Impact écologiques / risques pour l'environnement / risques pour la santé / moyens de prévention :

• **L'ambroisie à feuilles d'armoise** est une plante invasive de la famille des Astéracées, originaire d'Amérique du Nord. Elle s'est propagée en Europe, à travers, le commerce de graines et les déplacements humains. En France, l'Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée par cette espèce invasive.

L'ambroisie pousse principalement dans les terrains vagues, les bords de route, les chantiers, et les parcelles agricoles.

C'est une espèce végétale nuisible à la santé. L'introduction volontaire, le transport volontaire, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, sous quelque forme que ce soit, de la plante est interdite.

L'ambroisie est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Chaque année, à partir du mois de juillet et jusqu'à l'automne, sa floraison entraîne une recrudescence des symptômes allergiques chez des milliers de personnes. Les symptômes incluent des rhinites, des conjonctivites, des crises d'asthme. Les personnes sensibles, en particulier les asthmatiques, peuvent voir leur qualité de vie se dégrader considérablement durant la saison.

Outre son effet sur la santé humaine, l'ambroisie est aussi une plante nuisible pour l'agriculture. Très compétitive, elle peut coloniser les cultures et réduire les rendements agricoles.

La progression de l'ambroisie est aujourd'hui facilitée par le réchauffement climatique qui offre à la plante des conditions idéales pour se développer plus tôt, plus longtemps et dans davantage de zones. On observe ainsi une extension progressive de sa période de pollinisation mais aussi une intensification de la production de pollen, qui devient plus abondante et plus allergisante. Son impact sanitaire est en forte croissance.

La prévention :

Surveiller et signaler la présence de plants détectés :

- Site internet : www.signalement-ambroisie.fr
- Application mobile '**Signalement ambroisie**' : dans l'App Store de votre téléphone
- Messagerie : contact@signalement-ambroisie.fr

Avant grenaison et en petite quantité, il est possible de les arracher manuellement et de laisser le plant arraché sur place. Veiller à **porter des gants et des vêtements longs pour se protéger du contact direct avec la plante**.

Sur de plus grandes surfaces, plusieurs techniques sont disponibles comme la fauche ou le broyage mais qui seront à réfléchir selon chaque foyer.

Si elles sont détectées pendant la grenaison, il ne faut pas essayer de détruire au risque de les disséminer.

• **La Berce du Caucase** est une plante particulièrement invasive qui peut mesurer jusqu'à 4 mètres de haut. Même s'il lui faut plusieurs années pour fleurir, une plante peut produire 20 000 semences, lesquelles peuvent être transportées par l'eau et les activités humaines.

L'espèce est inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne (règlement d'exécution UE du 12 juillet 2017).

Il est interdit de l'introduire dans le milieu naturel, de la détenir, de la transporter (à l'exception du transport vers des sites de destruction dans le cadre d'une intervention), de l'utiliser, de l'échanger (don, vente, achat).

La berce du Caucase représente un danger pour la santé humaine en cas de contact.

En effet, même si le contact avec la sève de la plante ne provoque pas de douleurs, elle contient des composés photosensibilisants (furanocoumarines) qui engendrent des **photo-phytodermatites** après contact avec la peau ou les muqueuses des humains (et autres mammifères). Celles-ci apparaissent dès 15 minutes après exposition des organes ayant été en contact avec la plante aux **rayons ultra-violets du soleil**.

Les premiers symptômes se poursuivent par des brûlures cutanées apparaissant entre un et trois jours après le contact avec la sève et pouvant être du premier, deuxième voire troisième degré.

Les symptômes visibles sont les suivants :

- une peau rouge et gonflée ;
- l'apparition d'ampoules étendues et suintantes, parfois nombreuses (diamètre pouvant atteindre plusieurs centimètres) ;
- l'apparition d'une brûlure, parfois sérieuse (2e degré) ;

La prévention :

Toutes les parties de la berce du Caucase sont toxiques. Il ne faut donc toucher aucune partie de la plante à main nue.

Lors d'une intervention sur la plante, il est indispensable de se protéger de tout contact avec la sève et être attentifs aux projections de gouttelettes qui peuvent imprégner les vêtements et les gants :

- Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (lunettes de protection, pantalons longs, manches longues et gants à manchons longs) ;
- Éviter tout geste machinal de contact avec le visage ;
- Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers afin d'éviter tout contact avec la sève déposée et bien les laver ;
- Protéger les yeux ou tout le visage (visière) des possibles projections de sève ;
- Laver les outils en contact avec la sève de la plante ;
- **Si vous avez été en contact avec la sève de la plante**, veiller à laver soigneusement la peau à l'eau froide et à l'aide d'un savon doux ; éviter toute exposition de la zone concernée au soleil pendant plusieurs jours ; surveiller l'apparition de réactions ; en cas de contact avec les muqueuses oculaires notamment, consultez un médecin.

• **Le Datura stramoine :**

Le datura fait partie de la famille des Solanacées, à laquelle appartiennent également la pomme de terre, la tomate, la belladone, la morelle noire ou encore la mandragore, toutes connues pour leurs usages médicaux, leur toxicité ou leurs effets psychotropes.

Toutes les parties de la plante sont toxiques du fait de la présence d'alkaloïdes, en particulier dans les graines. L'ingestion de datura, même en très petite quantité, peut provoquer des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves (troubles de la vue, confusion mentale, tachycardie, ...) pouvant aller jusqu'à la mort. Des intoxications accidentelles peuvent également survenir par inhalation des fumées lors de la destruction de la plante par le feu ou lors de la consommation de miel issu des fleurs de datura.

Le développement rapide du datura le rend concurrentiel, en particulier pour les cultures de printemps (maïs, tournesol, soja, ...). Outre les pertes de rendement, certains lots de graines peuvent être refusés s'ils contiennent un nombre trop important de graines de datura. Selon une thèse de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, il existe également des risques pour le bétail qui peut être intoxiqué par des fourrages contaminés (maïs ensilage, foin ...).

La prévention :

En cas de doute sur l'identification d'une plante ramassée, ne consommez pas la plante récoltée !

Photographiez votre cueillette pour en faciliter l'identification en cas d'intoxication.

Au moindre doute après ingestion ou en présence de symptômes, digestifs ou autres, dans les heures suivant la consommation de plantes ramassées dans un potager domestique, contactez sans délai **le 15 ou un centre antipoison** (Numéro d'urgence Centre antipoison Grand Est (NANCY) - 24h/24- : 03 83 22 50 50)

(Sources des informations : ARS GE, FREDON GE) :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>
administration@fredon-grandest.fr

Signalement du datura stramoine et de la berce du Caucase : eesh@fredon-grandest.fr



Février 2026